

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2023 – A 19H00**

Convoqués : 11 élus

Présents : H. JUGE, Ch. CHAUCHARD, J. RIAILLON, A CLEMENT, P BEROD, A. ARNDT, B. JULIEN, BLONDEL Corinne (arrivée 19h39), ORBAN Nathalie

Secrétariat de mairie : Amandine VOLLE (assistante secrétariat)

Absent(e) excusé (e) : Marc DESBOS, Hélène CUCCIA

Procuratation(s) : Marc DESBOS à A. ARNDT, Hélène CUCCIA à A. CLEMENT

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

Rappel de l'ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 04 Avril 2023
- 2- Attribution du local communal 3 place du Temple et montant loyer
- 3- recrutement d'un agent technique au 1^{er} septembre 2023
- 4- Cadeau de départ en retraite d'un agent technique
- 5- Attribution subventions exceptionnelles associations
- 6- Régularisation foncière – acquisition des parcelles Route de Lierne
- 7- Médecine du travail adhésion
- 8- Questions diverses :
 - Renouvellement de la commission élection
 - Information démarrage Etude Fibre ADN
 - RDV comités quartiers
 - Autorisation de principe pour consultation / projets communaux
 - Point programmation événementiel été 2023
 - Proposition d'aménagement ancienne poste
 - Assises de l'interco – présentation Projet de territoire le 15/06/2023
 - Débroussaillage _ obligations des communes et particuliers
 - Projet de commerce ambulant
- 9- Date du prochain conseil

CR APPROBATIONS, DELIBERATIONS & DECISIONS :

Points abordés et commentaires	Décisions
1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04 avril 2023	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 04/04/2023, par 10 voix pour 0 contre 0 abstention</p> <p>La délibération n°14-2023 signée en annexe 1 du PV du conseil, disponible sur le site internet ; https://www.boffres.fr/</p>

- COMMUNE DE BOFFRES -

<p>2- Attribution du local communal 3 place du Temple / montant du loyer :</p> <p>Projet de l'artisan candidat, Déborah Bécot : « illustratrice botanique, elle autoédite de la papeterie pédagogique sur les plantes ainsi que de la décoration murale. Elle organise des ateliers de dessins, cyanotypies (procédé photographique) et balades botaniques principalement sur le thème des plantes sauvages comestibles. Lien internet : http://www.rhizomes.eu/ Son besoin : utiliser ce local pour la création d'une boutique et l'accueil d'ateliers de cours collectifs (8 personnes maximum)</p> <p><i>Re transcription des débats :</i> Panneautage à envisager</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - APPROUVE la proposition pour l'attribution du local au profit de Mme Deborah Bécot et pour un montant fixé à 100€ du loyer du local 3 place du Temple, par 10 voix pour 0 contre 0 abstention</p> <p>La location prendra effet dès réception d'un justificatif d'assurance habitation</p> <p>La délibération n°15-2023 signée en annexe 2 du PV du conseil</p>
<p>3- Départ en retraite d'un agent technique titulaire en juillet 2023</p> <p>a. Option Poste Emploi aidé (contrat droit privé)</p> <p>b. Option poste emploi permanent (fonctionnaire ou agent contractuel)</p> <p>Présentation du contexte et la nouvelle description de poste</p> <p><i>Re transcription des débats :</i> Les agents techniques ont une place importante dans une petite commune comme la nôtre. Ils sont un lien indispensable avec la population. Le but est de pérenniser le poste.</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - APPROUVE le projet de description de poste et sa mise en diffusion dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences », - AUTORISE M. Le Maire a signer une convention avec pole emploi par 10 voix pour 0 contre 0 abstention</p> <p>La délibération n°16-2023 signée poste Emploi Aidé en annexe 3-1 du PV du conseil</p> <p>- APPROUVE le projet de description de poste d'agent polyvalent des services techniques et sa mise en diffusion publique, tel que proposé, - AUTORISE M. Le Maire a effectuer les démarches nécessaires et à procéder au recrutement de l'agent. par 10 voix pour 0 contre 0 abstention</p> <p>La délibération n°17-2023 signée poste emploi permanent en annexe 3-2 du PV du conseil</p>
<p>4- Prime de départ en retraite Agent technique titulaire</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - APPROUVE la proposition pour l'attribution d'un cadeau de départ en retraite au profit de Mme Bernadette VINSON et pour un montant fixé à 500€, par 10 voix pour 0 contre 0 abstention</p> <p>La délibération n°18-2023 signée et la description du poste en annexe 4 du PV du conseil</p>

- COMMUNE DE BOFFRES -

5- Subventions exceptionnelles associations (et propositions) :

Assos Amis de Beauregard (80€),
SOLEIL (300€),
Anciens Combattants (100€),
Matous (100€),
CELT'IN BOFFRES / INTERVAL (400€),
Boule Beau Frêne (100€)

Retranscription des débats :

SOLEIL : les élus soulignent le caractère exceptionnel de cette subvention. A l'avenir, ils prioriseront un soutien aux institutionnels (SDIS,...)

Matous : la commune soutient l'association dans ses démarches administratives pour les actions de stérilisation, via l'association Brigitte Bardot notamment

Boule Beau Frêne : les élus rappellent les financements engagés pour cette association (réfection et éclairage terrain extérieur, mise à disposition d'un terrain couvert, proximité d'un nouveau point toilettes sèches et d'un point d'eau).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- **APPROUVE** l'attribution de subventions de fonctionnement à :

- Amis de Beauregard : montant 80€, par 11 voix pour 0 contre 0 abstention

La délibération n°**19-2023** signée en **annexe 5-1** du PV du conseil

- SOLEIL : montant 300€, par 9 voix pour 1 contre 1 abstention

La délibération n°**20-2023** signée en **annexe 5-2** du PV du conseil

- Anciens Combattant : montant 100€, par 11 voix pour 0 contre 0 abstention

La délibération n°**21-2023** signée en **annexe 5-3** du PV du conseil

- MATOUS : montant 100€, par 11 voix pour 0 contre 0 abstention

La délibération n°**22-2023** signée en **annexe 5-4** du PV du conseil

- INTERVAL : montant 400€, par 11 voix pour 0 contre 0 abstention

La délibération n°**23-2023** signée en **annexe 5-5** du PV du conseil

- Boule Beau Frêne : montant 100€, par 7 voix pour 0 contre 4 abstentions

La délibération n°**24-2023** signée en **annexe 5-6** du PV du conseil

6- REGULARISATION FONCIERE- ACQUISITION DES PARCELLES ROUTE DE LIERNE :

Voir Note d'information

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles sus-

désignées, pour une contenance totale de 55a83ca, moyennant l'euro symbolique

- **ACCEPTTE** le recours à l'acte authentique en la forme administrative,

- **ACCEPTTE** néanmoins, le recours à l'acte notarié en cas de difficultés particulières.

- **DECIDE** que les frais et accessoires afférents à cette opération seront à la charge exclusive de la commune.

- **APPROUVE** ensuite leur classement dans le domaine public communal.

AUTORISE le Maire et/ou ses Adjoints à effectuer toutes démarches et à signer toutes pièces administratives, juridiques et comptables afférentes à la régularisation de ce dossier.
par 11 voix pour 0 contre 0 abstention

La délibération n°**25-2023** signée et la note d'information en **annexe 6** du PV du conseil

- COMMUNE DE BOFFRES -

7- Médecine du travail Proposition d'adhésion au service de médecine professionnelle (85€/an/agent)	Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - APPROUVE la décision d'adhésion au service de médecine professionnelle, par 11 voix pour 0 contre 0 abstention La délibération n° 26-2023 signée et la note d'information en annexe 7 du PV du conseil
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

8- Questions diverses :

- **Renouvellement de la commission élection :**

Désignation d'un élu et de 2 titulaires et 2 suppléants choisis sur les listes électorales :

- Elu référent de la commission : Brice JULIEN
- Non élus : Yolande BONNET (T), Christian BONNET (S), et Denise CHARRIER (T), Chantal JULIEN (S)

- **Information démarrage Etude Fibre ADN :**

Le 24 mars dernier, a eu lieu la réunion de lancement des études de déploiement fibre sur Boffres, en présence du Syndicat ADN et du groupement d'entreprises Axione/ Bouygues Energies & Services,

Le déploiement du réseau de la fibre se fait par "poches" qui couvrent quelquefois partiellement plusieurs communes :

- les poches PR4-25, PR4-autres, en cours de travaux, couvrent partiellement les zones Ouest et Nord-Est de la commune. La municipalité est associée aux réunions d'avancement des travaux,
- la poche PR4-47, objet du lancement d'études, couvre majoritairement Boffres et partiellement plusieurs communes voisines,

La phase études PR4-47 devrait durer entre 15 à 18 mois environ,

Après les études, viendra l'étape des travaux d'une durée d'environ 6 à 9 mois,

L'exploitant commercialisera ensuite le réseau auprès des opérateurs Fournisseurs d'Accès Internet,

L'ouverture commerciale est prévue en 2025 pour la souscription des usagers à l'abonnement auprès d'un opérateur disponible sur le réseau.

Une communication détaillée sera disponible sur le site internet, les réseaux sociaux, ainsi qu'en mairie.

- **RDV comités quartiers (Elus référents : Hélène CUCCIA, Nathalie ORBAN, Christian CHAUCHARD) :**

- Quartier Ouest : date (entre 14/07 et 15/08/2023), référent (Gérard JULIEN)
- Quartier Nord : date septembre, référent (Martine CLAIRET, Hélène DUPRET)
- Quartier Duzon : date octobre, référent (Jean Pierre TOUVET)
- Quartier Sud : date novembre, référent (Éric YDAIS)
- Quartier Village : date décembre, désignation référent en cours

- **Autorisation de principe pour consultation / projets communaux :**

- Bornes de recharge électrique village (Hubert J, Jean R,...)
- Projet d'espace jeunesse et replantation végétale nord village (Jean R, Pierre B, Brice J)
- Végétalisation calades village (Agnès C, Christian C)

- **Point programmation évènementiel été 2023**

Rappel du programme juin à septembre :

- 03 juin : CELT'IN Boffres / INTERVAL, multi assos communales et bénévoles libres
- 09 juin : Inauguration Gites de l'Envolée
- 11 juin : chorale Chansigne, musique et chœur avec les enfants de l'école
- 14 juin : passage Ardéchoise / Mme Bouveron référente locale _ besoin de bénévoles pour animation 2023 « innovante »
- 17 juin : Marché mensuel « la chèvre et ses fromages » / Les Pangolins
- 20 juin : Fête de l'école
- 19 juillet : Musique d'été / CCRC, Biboffreloula
- 22 juillet : Fête du village et marché mensuel / comité des fêtes, Les Pangolins
- 06 aout : Marché des potiers / Municipalité, Les Riverains du Pialou
- 19 aout : Marché mensuel « plantes médicinales ? » / Les Pangolins
- 16 septembre : Marché mensuel « les patates » / Les Pangolins

L'association L'Envolée propose des soirées thématiques dans son théâtre de verdure, une fois par mois (30/06, 28/07, 25/08 et 29/09), à confirmer

L'association La Tribu, partenaire EVS des 5 communes du plateau Rhône Crussol, organise son Festi' Show le 17 Juin à St sylvestre

Rappel : Petit marché hebdo les samedis matin et l'offre Pizza « l'Ardéchois » les mardis

- **Proposition d'aménagement ancienne poste (accueil Ostéopathe _ Raphael CURINIER)**

Nature des travaux : cloisonnement dans le cabinet infirmier,

Un 1^{er} devis est proposé (n° DE91 du 08/05/2023 Sté Grégory BOS. Montant = 1593.40€ TTC). Un autre devis pourra être sollicité,

Consolidation de la règlementation de l'espace (accès PMR, surface minimum, ...) en cours.

- **Assises de l'interco – présentation Projet de territoire le 15/06/2023**

Participation souhaitée de tous les élus communaux du territoire Rhône Crussol

- **Débroussaillage _ obligations des communes et particuliers**

Missionnée par le département, l'association des communes forestières de l'Ardèche est venue présenter en bureau CCRC les dispositifs règlementant le débroussaillage, en particulier aux abords des voiries et en proximité des habitations (cf. arrêté préfectoral 2013-073-0002, règlementation de l'emploi du feu et du débroussaillage obligatoire / prévention des incendies de forêt en ardeche),

Les règles s'appliquent en zone urbaine (nouveau) et non urbaine.

Il est de la responsabilité des maires l'exécution des Obligations Légales de Débroussaillage.

Il est précisé qu'un chemin rural est soumis au débroussaillage dans les mêmes conditions que les voies communales (réf. : Art. L161-1 à L161-13 du code rural et art L 134.10 du Code forestier), soit sur 2 mètres de part et d'autre du chemin rural. Ce débroussaillage incombe à la commune qui doit simplement informer les propriétaires.

- **Commerce ambulant (projet)**

Monsieur le maire a rencontré un porteur de projet de commerce ambulant (siège à Alboussière). Activités ; bar ambulant (boissons + planches dégustation), en tournée sur les communes du plateau en soirée (Boffres = 1 x par semaine toute l'année),

La commune de Boffres est favorable à l'accueil car possibilité d'un complément aux ouvertures de l'Auberge. L'accord est à confirmer en fonction du jour et de l'emplacement (à fixer) et de l'avis des autres commerçants locaux (bar, auberge, Pizza).

- COMMUNE DE BOFFRES -

Une convention d'occupation serait définie pour une période d'essai.

9- PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

Mardi 27/06/2023, salle des fêtes, 19h, ouvert au public

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Vu pour être affiché le 26/05/2023, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGCT.

Le Maire, Hubert JUGE

